

Ethical Use of Photos of People on Social Media and Public Platforms

In an age of instant sharing, it's important to approach the use of images—especially those depicting identifiable individuals—with care, respect, and ethical responsibility. The following principles guide our use of photographs on social media and other public platforms:

1. Consent First

- Always ask for permission before posting images of individuals, especially where they are clearly identifiable.
- For events, consider using photo consent forms or clearly marked notices indicating that photography will take place, with the option to opt out.
- During events at the Caux Palace, individuals who do not wish to appear in photos or video recordings are clearly identified by wearing red lanyards. Caux Initiatives of Change and its partners are committed to ensuring that these individuals are not featured in any images or subsequent publications. All guests and participants should respect this as well.

2. Special Consideration for Vulnerable Individuals

- Extra caution should be taken when photographing or sharing images of children, youth, refugees, or anyone in sensitive or precarious situations.
- In such cases, explicit consent (preferably written) must be obtained from the individual or their guardian.

3. Anonymizing When Necessary

- If consent has not been obtained, but the image is still important for illustrative or journalistic reasons, blur or crop faces to protect identities.
- Avoid including identifiable features like name tags, locations, or other contextual clues that could compromise someone's privacy.

4. Respect Dignity

- Never post images that could embarrass, demean, or put someone at risk.
- Ensure people are portrayed with dignity and context, especially when addressing topics related to hardship or injustice.

5. Cultural Sensitivity

- Respect cultural norms or traditions that may discourage photography or public sharing of personal images.

- Always ask if unsure.

6. Right to Withdraw Consent

- If someone asks for their image to be removed from any platform, comply promptly and respectfully.

If you have any questions or concerns regarding these guidelines or your particular situation, please reach out to the communications team at comms@caux.ch or find Tina Clifton / Ulrike Ott-Chanu during the event.

Utilisation éthique des photos de personnes sur les réseaux sociaux et les plateformes publiques

À l'ère du partage instantané, il est essentiel d'utiliser les images – en particulier celles représentant des personnes identifiables – avec prudence, respect et sens des responsabilités éthiques. Les principes suivants guident notre utilisation des photographies sur les réseaux sociaux et autres plateformes publiques :

1. Consentement préalable

- Toujours demander l'autorisation avant de publier des images de personnes, en particulier lorsqu'elles sont clairement identifiables.
- Pour les événements, envisagez d'utiliser des formulaires de consentement à la prise de vue ou d'installer une signalisation claire indiquant que des photos seront prises, avec la possibilité de s'y opposer.
- Lors des événements au Caux Palace, les personnes ne souhaitant pas apparaître sur des photos ou vidéos sont clairement identifiées par un tour de cou rouge. Caux Initiatives et Changement, ainsi que ses partenaires, s'engagent à ce que ces personnes ne figurent sur aucune image ni publication ultérieure. Tous les invité.e.s et participant.e.s sont prié.e.s de respecter cette consigne.

2. Attention particulière aux personnes vulnérables

- Une vigilance accrue est requise lors de la prise ou du partage de photos d'enfants, de jeunes, de réfugié.e.s ou de toute personne en situation sensible ou précaire.
- Dans ces cas, un consentement explicite (de préférence écrit) doit être obtenu de la personne concernée ou de son représentant.e légal.e.

3. Anonymisation si nécessaire

- Si le consentement n'a pas été obtenu, mais que l'image est jugée importante à des fins d'illustration ou d'information, il convient de flouter ou recadrer les visages afin de protéger l'identité des personnes.
- Évitez d'inclure des éléments identifiants tels que les badges nominatifs, les lieux ou tout autre indice contextuel susceptible de compromettre la vie privée.

4. Respect de la dignité

- Ne jamais publier d'images pouvant embarrasser, rabaisser ou mettre une personne en danger.
- S'assurer que les personnes sont représentées avec dignité et dans un contexte approprié, notamment lorsqu'il s'agit de sujets liés à la souffrance ou à l'injustice.

5. Sensibilité culturelle

- Respecter les normes ou traditions culturelles qui peuvent décourager la photographie ou la diffusion publique d'images personnelles.
- Toujours demander en cas de doute.

6. Droit de retrait du consentement

- Si une personne demande le retrait de son image d'une plateforme, s'exécuter rapidement et avec respect.

Pour toute question ou préoccupation concernant ces lignes directrices ou votre situation particulière, veuillez contacter l'équipe communication à l'adresse suivante : **comms@caux.ch**, ou vous adresser à **Tina Clifton** ou **Ulrike Ott-Chanu** pendant l'événement.